LE BILAN DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ET SES PERSPECTIVES

Prof. dr. Michel LABORI

ex-Jean Monnet Professor, Lille, France

Résumé

L'Union européenne est le résultat d'un modèle de coopération entre Etats qui a un demi-siècle d'existence et qui est unique dans l'histoire du monde.

En dresser le bilan demande une approche sélective. Le choix retenu porte sur le marché intérieur et la monnaie unique, les politiques qui ont réussi (PAC, politique commerciale commune, politique de cohésion économique et sociale, politique de l'environnement) et les politiques qui ont pris du retard (politique sociale, politique de l'énergie, politique étrangère et de sécurité commune et construction politique). L'avenir de l'Union européenne s'inscrit dans la perspective de nouveaux élargissements,(Turquie, Croatie, Macédoine, Balkans occidentaux), dans la définition de son futur statut politique, dans le renforcement de son futur statut politique, dans le renforcement de ses relations avec ses voisins (Union pour la Méditerranée, partenariat oriental) et dans son aptitude à gérer les défis de la crise mondiale et du réchauffement climatique.

I) Bilan de la Construction Européenne

1) Deux réalisations majeures : le marché intérieur et la monnaie unique.

L'achèvement du Marché Commun a été mis en évidence par le Livre Blanc de la Commission Delors[1] en 1985. Ses recommandations ont été reprises dans l'Acte unique qui révise le Traité de Rome et relance la réalisation du marché commun par l'engagement d'achever un grand marché unique pour le 1er janvier 1993 au plus tard.

Le marché unique est défini comme étant « un espace sans frontière intérieure dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée ». 279 directives furent nécessaires pour lever les obstacles relatifs aux normes et aux législations nationales et permettre leur harmonisation. La libération des services financiers et des mouvements des capitaux est effective depuis juillet 1990.

La libération des transports fut plus lente (transport fluvial 1995, cabotage routier des poids lourds en 1998, transport aérien entre1990 et 1992, transport maritime en 1999). La libre circulation des personnes est concrétisée le 1er janvier 1993, mails il faut attendre la directive BOLKENSTEIN (2006)[2] pour que son organisation soit parachevée. L'Union monétaire est réalisée le 1er janvier 2002 avec l'introduction de l'Euro.

[1] Adopté par le Conseil européen de Milan-Juin (1985).
[2] Commission Européenne. Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur-COM (2004) 2 final, 13 janvier.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Le marché unique s'est élargi en 1994 aux pays de l'Association européenne de libre échange (Norvège, Irlande, Liechtenstein). La Suisse ne le ratifie pas.

La réalisation du marché unique s'est faite en s'appuyant sur des politiques d'accompagnement (politique de concurrence, sociale, régionale, de santé publique ou de protection des consommateurs).

Les conséquences du marché unique sont multiples. La concurrence s'est accrue entre les entreprises qui doivent s'engager de plus en plus dans une politique d'innovation et de prix compétitifs dont profitent les consommateurs.

Le marché unique concerne environ 500 millions de consommateurs et permet des économies d'échelle favorables aux restructurations (fusions, prises de participations, alliances).Il y a des effets macroéconomiques positifs en permettant une croissance plus forte, la création d'emplois, une inflation maîtrisée et l'amélioration de la balance commerciale. Le P.I.B a progressé de 1,8 % de plus en 2002 grâce au marché unique. L'inflation est de 2 % en moyenne.

L'absence d'harmonisation fiscale et sociale nuit au marché unique en favorisant les délocalisations vers les Etats membres où la pression sociale est moins forte et les salaires plus bas (pays d'Europe centrale ou orientale).

La réalisation de l'Union économique et monétaire complète le marché unique et donne un statut mondial à la zone euro L'Euro est devenu la seconde devise mondiale. Sa valeur est supérieure à celle du dollar. L'Union européenne est le deuxième investisseur mondial, en 2006. L'Euro reste en retard par rapport au dollar pour les transactions mondiales. En 2004, 65,9 % des réserves des banques centrales sont composées de dollars et 24,9 % d'euros.

Les banques centrales (Japon Chine, Russie) augmentent la part de l'euro dans leurs réserves de change. L'euro dépasse le dollar pour les émissions de titres de dettes internationaux depuis 1999.

2) Les grandes politiques réussies

- La politique agricole communie (P.A.C

Elle est la seule politique communautaire menée à terme. Elle date de 1962 et repose sur cinq objectifs (accroître la productivité agricole, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

assurer des prix raisonnables aux consommateurs) et trois principes (unité des marchés, préférence communautaire, solidarité financière).

La P.A.C est un succès malgré les réserves émises à son encontre La production et la productivité ont augmenté considérablement. L'autosuffisance alimentaire a été largement atteinte pour le plus grand nombre de produits agricoles non tropicaux Les consommateurs bénéficient d'un choix très varié de produits alimentaires et les prix ont moins augmenté que ceux des biens de consommation ou que l'inflation.

La P.A.C a été l'objet de plusieurs réformes qui ne l'ont pas dénaturée.

Les échanges extérieurs ont beaucoup progressé. L'Union européenne est devenue le 2ème exportateur et le 1er importateur du monde. Elle a le premier rang mondial pour le blé, la production du sucre et la viande porcine, le second pour la viande bovine et le troisième pour la viande de volailles.

La question des excédents agricoles été le grand problème à résoudre. Ils ont pesé sur le budget agricole et ont été résolus par l'abandon du soutien direct aux exploitants au profit du découplage des aides de a production. La réforme de 2003 a instauré le régime de paiement unique[3]

La PA.C prend en compte désormais la protection de l'environnement, le développement durable et la protection du consommateur. Son financement est assuré jusqu'en 2013. Le développement rural est devenu le second pilier de la P.A.C avec un financement qui représente 25 % des dépenses agricoles. Les dépenses agricoles0sont désindexées de l'inflation et se sont stabilisées. Elles représentent le 2ème poste budgétaire avec 42 % en 2009. La future P.A.C sera au centre des discussions budgétaires de l'après 2013 et devra concilier production et sécurité alimentaire tout en évitant les menaces de renationalisation.

- ***La politique commerciale commune.***

L'union douanière concrétisée par le tarif extérieur commun (TEC) a permis d'établir un tarif unique sur les importations des 27 pays membres. Un avantage est accordé aux produits originaires de l'Union européenne, ce qui réduit les importations. Les négociations commerciales menées dans le cadre de GATT puis de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont diminué le protectionnisme par la baisse des droits de douane.

[3] Adoptée par l'accord de Luxembourg (26/06/2003).

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Les règles sont communes pour la lutte anti-dumping et contre la concurrence déloyale.

La Commission a la compétence de négocier les accords commerciaux[4] au nom des Etats membres comme actuellement dans le cycle de DOHA (2000). Le Conseil décide à la majorité qualifiée et la Commission a la responsabilité de l'application de la politique. L'Union européenne signe aussi des accords de libre échange avec les pays tiers (pays méditerranéens) et des accords préférentiels avec les Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui bénéficient d'un système de franchise de douane (système généralisé de préférence).

L'Union européenne est la première puissance commerciale mondiale en excluant le commerce intracommunautaire avec 18 % des exportations mondiales. Elle est la première exportatrice mondiale des services avec environ 50 %. Le taux d'intégration commercial (commerce intracommunautaire) est d'environ deux tiers pour les exportations et les importations.

- ***La politique régionale ou de cohésion économique et sociale.***

Elle a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale entre les 27 états membres et de réduire l'écart de niveau de développement entre les régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées incluant les zones rurales enclavées[5]. Elle a pour origine la création du fonds européen de développement régional (FEDER) en 1975. L'acte unique (1986) lui donne une assise juridique en ajoutant un nouveau titre V « cohésion économique et sociale » dans la troisième partie des traités communautaires (TCE).

Son objectif est la promotion d'un développement harmonieux à l'ensemble du territoire européen. Elle doit contribuer à un meilleur équilibre du territoire de l'Union européenne.

Elle représente actuellement 45 % des dépenses du budget européen dont elle est le premier poste. Elle a joué un rôle majeur pour les pays bénéficiaires des élargissements en contribuant à leur rattrapage économique.

PIB/habitant par rapport au PIB/habitant moyen de l'Union européenne à 15 (unité %, source : Eurosaat.

[4] Article133 du TCE.
[5] ARTICLE 158 du TCE.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

	Grèce	Espagne	Irlande	Portugal
1988	58,3	72,5	63,8	59,2
1996	66,7	79,3	94,1	70,7
2002	72,5	83,2	122,1	73,7

Le 5ème élargissement a pour conséquence une redistribution des aides régionales en faveur des 12 nouveaux pays membres qui bénéficient de la moitié du budget régional. Les régions dont le PIB est inférieur à 0,75 % de la moyenne de l'Union européenne sont les plus aidées et le territoire des nouveaux Etats membres ne comporte que ce type de régions à l'exception des régions capitales (Prague-Budapest).

La politique de cohésion (2007-2013)s'appuie sur la stratégie de Lisbonne (2000)basée sur l'agenda 2010 qui veut faire de l'Europe la région la plus compétitive du monde grâce aux nouvelles technologies de la communication (NTIC) et sur la stratégie du Göteborg (2001) de développement durable. Elle s'articule autour de trois piliers :

- La compétitivité 'innovation, recherche, éducation) et l'accessibilité
- L'emploi et l'inclusion sociale
- L'environnement et la prévention des risques.

La politique régionale est certes une réussite a l'échelon national mais elle a échoué à propos des différences de niveau de vie entre les régions. L'écart entre les régions les plus pauvres et les plus riches des pays adhérents s'est maintenu ou aggravé. Cette situation s'explique par le fait que les régions pauvres manquent d'infrastructures et sont peu attractives malgré les a ides du Fonds de cohésion en matière d'infrastructures et d'environnement

- ***La politique de l'environnement.***

Les principes de la politique environnementale ont une base juridique depuis l'Acte unique européen (1986). Elle a été complétée par les traités de Maastricht (1992)et d'Amsterdam (1997). L'article 2 du traité d'Amsterdam inscrit **le principe de développement durable** comme objectif général de l'union.

La protection de l'environnement est désormais prise en compte dans toutes les politiques européennes (PAC, transports, énergie, etc…).

Le Conseil européen de Göteborg (2000) a défini une stratégie conciliant le développement économique et social et l'environnement sur le long terme.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Exemple : réduction des gaz à effet de serre (GES) de 8% (2008/2012) par rapport à 1990 et de 20 % au minimum en 2020.

Le réseau Natura 2000 est appliqué à 15 % du territoire européen. Adopté en 1992[6] il vise la protection des « habitats naturels » de la faune et de la flore. La législation européenne repose sur le principe de « pollueur-payeur ». Les directives SEVESO I et II sont relatives aux accidents majeurs causés par des substances dangereuses.

La directive cadre sur l'eau (2000) met en place **une politique communautaire de l'eau** pour la préservation et la restauration de la qualité des eaux de surface et souterraines[7]. Les états doivent définir un zonage de districts hydrographiques avec un plan de gestion et des mesures définies pour chacun. Les objectifs doivent être réalisés en 2015. La politique environnementale concerne d'autres domaines comme les transports transfrontaliers de déchets dangereux, la valorisation et le recyclage des emballages, les écolabels, etc…

3) Les grandes politiques qui traduisent le retard de la construction européenne

- ***La politique sociale.***

Le caractère libéral du marché unique en fait le parent pauvre des grandes politiques européennes.

Les Etats membres conservent leurs compétences dans les domaines de l'emploi, des rémunérations, des régimes sociaux et du droit de grève.

Le bilan de l'Europe social est faible. Il faut attendre le **traité d'Amsterdam** (1997) pour donner à la politique de l'emploi un fondement juridique avec un titre consacré à l'emploi.

Le Conseil européen extraordinaire de Luxembourg (1997) adopte les « lignes directrices pour l'emploi ». Les Etats membres élaborent des « **plans nationaux d'action pour l'emploi** » (PNAE) qui sont remis chaque année à la Commission. Ils s'inscrivent dans les objectifs de la stratégie de Lisbonne (plein emploi, qualité et productivité du travail, cohésion et insertion sociale). La c

Commission peut faire des recommandations aux Etats membres à propos de leur politique de l'emploi.

[6] Directive92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « directive habitats »
Directive cadre 2000/60du 23 octobre 2000.
[7]

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

La Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux a été adoptée en 1989. Le gouvernement britannique de Tony Blair ne l'a ratifiée qu'en 1991. Le Conseil européen de Nice (2000) adopte la « **charte des Droits fondamentaux** » (droits civils, politiques, économiques et sociaux). Les directives adoptées concernent l'harmonisation de la santé et de la sécurité des travailleurs, la protection des femmes enceintes, la durée maximale hebdomadaire de travail fixée à 48 heures, des congés payés minimaux de 4 semaines, le « comité d'entreprise européen » à l'intérieur des firmes multinationales et des procédures de dialogue social.

Les organisations syndicales européennes sont regroupées à l'intérieur de la **Confédération européenne des syndicats** (CES) créée en 1973. Elles négocient avec l'Union **des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe** (UNICE)

Quatre accords-cadres ont été signés : congé parental (1995), travail à temps partiel (1997), contrat de travail à durée déterminée (1999) et télétravail (2002).

Le **Marché unique** permet la libre circulation des travailleurs, la coordination des régimes de sécurité sociale européenne, l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la discrimination (ex : le harcèlement).

Le « modèle sociale européen » évolue vers une perspective libérale avec la crise de l'Etat providence.

- ***L'Europe de l'énergie.***

Les bases juridiques d'une politique européenne de l'énergie n'existent pas dans les traités. Le traité CECA a expiré en 2002 sans que les prérogatives supranationales de la Haute autorité soient appliquées.

EURATOM a vu son développement bloqué par des désaccords entre les Etats : la France a choisi l'option uranium naturel et ses partenaires la filière uranium enrichi. Le projet ITER de fusion thermonucléaire est l'héritier du programme européen « joint european Torus ». Il est un symbole de la coopération européenne à laquelle sont associés les Etats-Unis, le Japon et la Russie.

La Commission a proposé dans les années 1960 une politique européenne de l'énergie.

Le Conseil essaie de mieux coordonner les politiques nationales autour d'objectifs communs depuis le premier choc pétrolier (1973). **Exemple** : réduction de la dépendance pétrolière.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Chaque Etat a sa propre politique. Le Royaume-Uni s'appuie sur le pétrole et le gaz naturel associés au nucléaire, l'Allemagne sur le charbon et le nucléaire, la France sur le nucléaire, les Pays-Bas sur le gaz naturel.

L'Union européenne s'engage dans la réalisation d'un marché unique de l'énergie basé sur la libération du marché. Les entreprises publiques ou monopoles publics de production et de distribution de gaz et de l'électricité sont peu à peu privatisés. Les activités de production de distribution doivent être séparées. Le taux de dépendance énergétique est passée de 63 % (1974) à 50 % mais il devrait augmenter à nouveau dans les années à venir. Le Conseil de l'U.E a adopté en décembre 2008 le paquet énergie-climat qui prévoit d'ici 2020, 20% -d'émissions de CO en moins, 20% d'énergie renouvelable et 20% de gain d'efficacité énergique. à nouveau dans les années à venir.

Le Livre Vert de la Commission (2005) recommande le renforcement des marchés intérieurs de gaz et de l'électricité, la garantie de la sécurité d'approvisionnement, la diversification du bouquet énergétique communautaire (Energies renouvelables), la lutte contre le changement climatique, l'encouragement et l'innovation et la définition d'une politique énergétique extérieure commune.

- ***La Politique Etrangère et de la Sécurité Commune (PESC)***

La place de l'Union Européenne dans les relations internationales n'est pas à hauteur de sa puissance économique. La PESC n'existe que depuis **le traité de Maastricht** (1922). Son contenu a progressé depuis. **Le traité d'Amsterdam (**1997) crée la fonction de Haut représentant chargé du dialogue politique avec les pays tiers au nom du Conseil et des Etats membres. Le **traité de Nice** (2001) définit la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et autorise les Etats membres qui voudraient aller plus loin dans la concrétisation de la PESC à utiliser dans le cadre des « coopérations renforcées » qui excluent les missions de sécurité et de défense

Les ministres des Affaires étrangères se réunissent régulièrement et essaient d'avoir des positions communies sur les grandes questions internationales. Leurs décisions sont prises à l'unanimité[8].

La mise en œuvre de la PESC est de plus en plus difficile avec les élargissements. La séparation est nette entre les grandes puissances européennes (Allemagne, France, Italie,

[8] Article 23, alinéa 1,S1 TCE.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Espagne, Royaume-Uni et Pologne) et les petits états. Les relations avec les Etats-Unis sont des sources de tension. Les nouveaux Etats membres s'appuient sur les Etats-Unis face à la Russie. Le second conflit irakien a opposé le couple franco-allemand au Royaume-Uni, à l'Espagne, à l'Italie, et aux nouveaux Etats membres.

L'élargissement de l'Otan à l'ensemble de l'Europe des 27, (à l'exclusion des 4 pays neutres : Irlande, Autriche, Suède, Finlande) renforce les liens entre l'OTAN et l'Union Européenne. L'Union Européenne ne peut exister sans les moyens logistiques de l'OTAN.

Le nouveau concept stratégique (1999) reconnaît l'importance du développement de l'identité européenne de défense au sein de l'OTAN et la possibilité pour l'Union européenne d'utiliser les capacités logistiques de l'OTAN.

Les missions de l'Union européenne sont des missions humanitaires et d'évacuation, des missions de maintien de la paix et de forces de combat dans la gestion des crises. Les missions de rétablissement de la paix peuvent-être menées dans le cadre de la gestion des crises.

Le Conseil européen d'Helsinki (1999) a décidé de doter l'Union européenne d'une force de réaction rapide (FRR) qui est un corps d'armée de 60 000 hommes soutenu par 400 avions et 100 navires. Ce projet n'a pas eu de suite et a fait place aux groupements tactiques interarmées (2004) de 1500 hommes capables d'être déployés en 15 jours pour au moins 30 jours.

L'Union européenne a remplacé l'ONU en 2004 à la tête des troupes qui assuraient la stabilité de la Bosnie. La première opération militaire purement européenne a été menée en Macédoine en 2003.

L'union européenne est intervenue au Congo avec **l'Opération Artémis** en 2003 en coopération avec l'ONU sous commandement français. Artémis est la première opération extérieure de l'Union européenne hors du continent européen.

La PESC a fait des progrès considérables depuis quelques années comme le montre la gestion de la crise iranienne. Les Etats-Unis étaient tentés par une politique de force, tandis que l'option de l'Union européenne était favorable au multilatéralisme dans le cadre de l'ONU et de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique). Le point de vue européen a été suivi par les Etats-Unis, ce qui montre la possibilité pour une indépendance diplomatique européenne d'exister.

- ***La construction politique***.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Elle est en décalage depuis 1957 par rapport à l'intégration économique. Les institutions n'ont connu que des modifications secondaires leur permettant de fonctionner (Traité de Nice 2001).

Le traité de Lisbonne offre des possibilités d'un meilleur fonctionnement (Président de l'Union, simplification de la majorité qualifiée, renforcement du rôle du Parlement européen etc…). Son deuxième rejet par l'Irlande repousserait pour de nombreuses années l'émergence d'une Europe, puissance mondiale.

II) Les perspectives d'avenir.

Les futurs élargissements constituent le défi majeur du devenir proche de l'U.E. Les négociations avec la Turquie et la Croatie ont débuté le 3 octobre 2005. L'adhésion de la Croatie est probable pour 2011. Celle de la Turquie est plus que problématique. Elle se heurte à l'hostilité de l'opinion publique européenne et de deux Etats membres majeurs la France et l'Allemagne.

Les pourparlers sont mal engagés avec le refus de la Turquie de laisser entrer sur son territoire les navires et les avions de la République de Chypre. De plus, la Turquie a pris du retard depuis 2007 dans sa politique de réformes. La Commission a donné cependant un satisfecit aux progrès de la démocratie en Turquie» à l'occasion des élections législatives de 2007[9].

La Macédoine a obtenu le statut de « pays candidat », le 17 décembre 2005, mais les négociations n'ont pas encore commencé. Le sommet U.E-Balkans occidentaux à Thessalonique (2003) a reconnu la « perspective européenne » des Balkans occidentaux qui est un engagement pour une adhésion à terme. L'Albanie et le Monténégro viennent de faire acte de candidature. Une adhésion n'est pas envisageable avant 2020-2025.

La crise économique et financière a conduit l'Islande à poser sa candidature le 23 juillet auprès de la présidence suédoise de l'U.E. L'Islande fait déjà partie de l'E.E.E et de la zone Schengen. Les négociations devraient être rapides et une ratification par référendum est prévisible pour 2011.

La pierre d'achoppement est la question de la pêche qui est une activité majeure de l'économie islandaise qui devra partager les stocks de poissons.

[9] Communication de la Commission du Parlement européen et au Conseil. Document de stratégie pour l'élargissement et principaux défis pour (2007-2008) COM (2007)663 final

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Les adhésions de la Turquie, des Balkans occidentaux, de la Croatie, de la Macédoine et de l'Islande porteront le nombre d'Etats membres à 36. Elles renforceront la place et l'influence des pays faiblement peuplés.

Le fonctionnement institutionnel prévu par le traité de Lisbonne est inadapté à une U.E à 36, en particulier pour la Commission.

Il est prévu une réduction du nombre de commissaires aux deux tiers des Etats membres à partir de 2014, soit 24 commissaires pour une U.E à 36 membres, avec une rotation égalitaire.

La multiplication des candidatures de petite taille dilue le pouvoir des pays fondateurs. [10].

La politique de voisinage est l'élément stabilisateur des frontières de l'Europe. Elle crée un cadre unifié de coopération entre l'U.E et ses voisins de l'Est et du Sud.

L'union pour la Méditerranée (2008) relance le processus de Barcelone (1995) en l'orientant vers des projets concrets, mais son avenir dépend de la résolution du conflit israélo-palestinien. Le partenariat oriental a lancé en 2009[11] renforce les relations bilatérales dans un cadre multilatéral avec la possibilité d'accords d'association. L'U.E souhaite dans l'avenir créer un vaste marché intérieur avec les pays voisins et la Russie d'un milliard d'habitants où l'euro aurait une place prépondérante.

L'U.E n'a pas eu de réponse suffisamment coordonnée à la crise financière et économique. Sa réaction a été positive à la crise financière. La B.C.E a mené une action de concertation avec la réserve fédérale et les Etats membres ont pu sauver les banques transfrontalières (ex : Fortis) et les banques nationales. Au sommet du G20 l'U.E a présenté un projet de réforme du système financier international.

La réponse à la crise économique n'a pas été européenne. Il n'y a pas eu de plan de relance communautaire, mais des plans nationaux. La réaction européenne n'a pas eu l'impact continental des plans américains et chinois. L'U.E n'a consacré que 5 milliards d'euros à une action communautaire limitée à l'énergie et fractionné entre les pays. Elle a mis de côté provisoirement les règles du pacte de stabilité[12]. Elle a manqué de solidarité envers les nouveaux Etats membres en leur refusant une aide globale face à la crise.

L'U.E a par contre une position en pointe face au changement climatique. Elle veut jouer un rôle moteur au sommet de Copenhague (fin 2009). Elle insiste sur le caractère

[10] Michael Emerson- L'Union européenne doit-elle s'élargir à l'Islande ? La Croix (25 juillet 2009).
[11] Il concerne l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan
[12] L'Europe face à la crise-Alternatives Economiques-Hors série n°81 page 46.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

impératif des deux degrés de réchauffement à respecter et préconise une réduction de 50 % des émissions mondiales de CO2 d'ici à 2050. Les pays développés devront montrer l'exemple avec 80 %. Elle appelle à un système d'échange des droits émission pour 2015 pour les pays de l'OCDE et à aider les pays pauvres pour qu'ils aient un mode de développement durable.

Il est indispensable que l'U.E se donne les moyens d'une « Europe puissance », mais comment ?

Elle est actuellement trop hétérogène, pour agir collectivement. Pour Jacques Delors[13], il faut « faire bon usage de la différenciation. L'enseignement de l'histoire européenne est que si certains pays n'avaient pas pu aller de l'avant, nous n'aurions eu ni Schengen, ni l'Euro, et nous n'aurions pas avancé dans les deux domaines ». Il préconise donc une solution permettant d'aller de l'avant, ce qui est impératif dans des domaines comme l'énergie et la défense. L'inconvénient est de créer une Europe à deux ou plusieurs vitesses sous la forme de cercles concentriques autour d'un noyau dur.

L'avantage est de permettre à l'intégration européenne de progresser er de répondre aux problèmes du moment tout en offrant aux autres pays la possibilité de rejoindre ensuite les pays plus avancés.

Une Europe à géométrie variable constitue la réponse la plus adaptée à une U.E qui s'est élargie trop vite.

Bibliographie

Ouvrages Généraux

P.AUGERI ec ;;;: Enjeux et Rouages de l'Europe actuelle. LMD Collection-Enseignement supérieur-Foucher-FEDE-Paris (2004).
M.A.BARTHE : Economie de l'Union européenne. Economica. Paris (2006)
Y. BEDIER : Le réveil de l'Europe. ETRULLES Editions d'Organisations-Paris (2009).
Y.J.BELDEIL-Ph. DEUBEL : 100 fiches pour comprendre l'Union Européenne. Bréal-Paris (2006).
Ph. DELOIRE : L'Europe des 30 en marche. GUALINO Editeur-Paris (2007).
J.ECHKENAZI : Guide de l'Union Européenne. Repères pratiques. NATHAN-Paris (2007/2008).
B.ELLISSALDE : Géopolitique de l'Europe. NATHAN-Paris (2006).
S.GOULARD : L'Europe pour les Nuls. FIRST Editions-Paris (2007).
J.M.QUERMONNE : L'Union européenne dans les temps longs. Presse des Sciences Po (2008).

[13] « L'Europe des Etats n'est pas la solution-Alternatives Economiques-Hors série n°81 page 17.

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)

Ouvrages Thématiques

L'Europe quel modèle économique et social, Ouvrage collectif.-Editions Culture France (2008).
Y .Buchet de Neuilly : L'Europe de la politique étrangère. ECONOMICA-Paris (2005).
Ph.CHALMIN et D. BUREA : Perspectives agricoles en France et en Europe. Conseil d'analyse économique et sociale-La Documentation française-Paris (2007).
S.LECLERC (dir) : L'Europe et les régions : quinze ans de cohésion économique et sociale. BRUYLANT (2003).
J.LOYAT-Y.PETIT : La Politique agricole commune: une politique en mutation. Coll « Reflexe Europe »-3ème Edition. La Documentation Française-Paris (2008)
F.PETITVILLE : La Politique internationale de l'Union européenne. Presse de Sciences Po-(2006).

Publication Diverses.

L'Union européenne-Editions Traité de Lisbonne-Les Notices-La Documentation Française-Paris (2008).
L'Union européenne-Les Notices-La Documentation Française-Paris (2004).

L'Avenir de l'Europe Questions Internationales-La Documentation française-Paris (Mai-Juin 2008).
J.F.DREVET : Une Europe en crise. Dossier n° 8052. La Documentation française-Paris (2006).
L'Europe -Alternatives Economiques-Hors Série n° 81-Paris (2009).
L.URDY : L'Europe et la Méditerranée dix ans après Barcelone : voisins dorénavant ?- L'Année du Maghreb (2004). Dossier « L'Espace euro-maghrébin »-CNRS Editions-Paris 2004 5pages57-59).

Sites INTERNET
http://ec.europa.eu/index_fr.htm
www.touteleurope.fr
www.notre-europe.eu
www.lisproject.org
www.euroactiv.com/fr/
www.robert-schuman.org

BDD-A23679 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:37:35 UTC)